

---

**DEMANDE DE FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2016, DEMANDE POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES DE GAZIFÈRE INC. POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014, DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2016**

**DOSSIER R-3924-2015 PHASE 3**

---

**Programmes commerciaux**

**Question 1**

**Références :**

- (i) GI-22, Document 1, pages 2 et 3.

**Préambule :**

- (i) « Q.5 Quels sont les éléments qui ont évolué dans les dernières années dans le secteur résidentiel ?

Le premier élément qu'il faut tenir en compte est la hausse des coûts de construction. Ceux-ci ont en effet augmenté de manière importante au cours des dernières années, le tout découlant de nouvelles pratiques de travail, notamment imposées par des normes plus strictes entourant la santé et la sécurité au travail. Il ne faut pas oublier également les coûts additionnels découlant de l'entente conclue en décembre 2014 avec la Ville de Gatineau »

Le second élément est la compétition de l'électricité. En effet, bien que Gazifère ait réussi à établir des relations importantes avec certains grands constructeurs, le spectre de l'électricité est toujours à nos portes, et la pression pour construire des maisons toutes électriques est plus forte aujourd'hui qu'il y a quelques années. Cette hausse de la compétition électrique s'explique notamment par les complications associées à la mise en gaz des résidences (mise en place des

branchements, gestion d'un intervenant additionnel sur le chantier, etc.) et des surcoûts associés aux équipements utilisant le gaz naturel, particulièrement dans les plus petites unités d'habitation groupées, telles que les condos et les immeubles à logements. » (Nous soulignons)

**Questions :**

- 1.1 Concernant le premier élément relatif au besoin de nouveaux programmes commerciaux :
  - 1.1.1 Veuillez indiquer comment la hausse des coûts de construction du point de vue de Gazifère affecte également les coûts du point de vue du client.
  - 1.1.2 Le cas échéant, Gazifère en a-t-elle quantifié l'impact et quel est-il?
- 1.2 Concernant le second élément relatif au besoin de nouveaux programmes commerciaux :
  - 1.2.1 Veuillez indiquer en quoi les complications associées à la mise en gaz des résidences et les surcoûts des équipements utilisant le gaz naturel ont évolué dans les dernières années?
  - 1.2.2 Veuillez documenter votre affirmation quant au fait que la pression pour construire des maisons toutes électriques est plus forte aujourd'hui qu'il y a quelques années.
  - 1.2.3 Veuillez commenter l'impact de l'évolution du prix du gaz naturel au cours des dernières années sur le choix de la source d'énergie pour les besoins de chauffe.
- 1.3 Veuillez également expliquer comment les troisième et quatrième éléments mentionnés en preuve ont évolué.
- 1.4 Considérant que le mécanisme incitatif en vigueur au cours des dix dernières années était basé sur le revenu requis par client, veuillez expliquer en quoi ce cadre réglementaire n'était pas propice à la mise en place des programmes commerciaux que propose Gazifère aujourd'hui.

**Programmes commerciaux – Multi logements**

**Question 2 :**

**Références :**

- (i) GI-22, Document 1, page 5, lignes 17 à 20.

**Préambule :**

(i)

« Enfin, le dernier élément, et non le moindre, est le fait que la solution de mettre des compteurs sur chacun des étages est plus dispendieuse que le coût associé à la montée de lignes individuelles de gaz naturel à partir des compteurs installés au sous-sol. À titre d'exemple, pour un projet d'un immeuble de 24 logements sur quatre étages, le coût de monter des compteurs sur chaque étage serait de l'ordre de 100 000 \$, soit plus que le coût pour des lignes de gaz individuelles, qui serait de l'ordre de 55 000 \$ [note omise]. »

(ii)

« R.11 Gazifère établirait l'appui financier sur la base de l'évaluation faite par l'installateur des équipements. Celui-ci effectuerait deux évaluations de coûts, soit une pour la situation où tous les compteurs sont au sous-sol ou au rez-de-chaussée, et l'autre où ceux-ci seraient installés sur chacun des étages (en prenant pour acquis que Gazifère aurait installé des compteurs sur chacun des étages). L'écart entre les deux solutions représenterait le montant l'appui financier offert au constructeur par Gazifère. »

**Questions :**

- 2.1 Dans votre exemple de la référence (i), veuillez détailler les actifs inclus dans les coûts de 100 000\$ et 55 000\$ et leur point de terminaison (étage, logements individuels ou autres).
- 2.2 Veuillez confirmer que dans cet exemple, la subvention serait de 45 000\$.
- 2.3 Dans le cas des montées de lignes individuelles à partir des compteurs, veuillez ventiler le coût entre ce qui se trouve après le compteur et ce qui se trouve avant (compteur inclus).
- 2.4 Dans votre proposition de la référence (ii), veuillez détailler les actifs qui seraient inclus dans chacune des évaluations de coût.
- 2.5 Veuillez expliquer la logique qui consiste à déterminer un niveau d'aide financière comme la différence entre l'installation des compteurs à chaque étage et l'installation des compteurs au sous-sol et établir le lien avec le coût incrémental d'installation du gaz naturel pour le client.
- 2.6 Veuillez indiquer ce qui permet à Gazifère de croire que le montant de l'aide financière établi selon la méthode proposée ne sera pas supérieur au coût d'installations des conduites montantes à partir de compteurs installés au sous-sol ou au rez-de-chaussée?
- 2.7 Veuillez indiquer si le programme serait limité aux immeubles qui utilisent le gaz naturel pour le chauffage des locaux ou s'il serait ouvert à tous les immeubles.

- 2.8 Veuillez indiquer si le secteur multi-logement échappe également à Gazifère au niveau du chauffage des locaux.
- 2.9 Veuillez indiquer quels sont les outils commerciaux dont dispose présentement Gazifère pour favoriser l'utilisation du gaz pour le chauffage des locaux dans ces immeubles.
- 2.10 Veuillez justifier de ne pas viser en premier lieu l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage des locaux
- 2.11 Que fait Gaz Métro dans le marché des grands immeubles à logement? Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi Gaz Métro parvient-elle à percer ce marché (immeubles de plus de 8 logements) et pas Gazifère
- 2.12 Parmi les condos construits au cours des dernières années, quelle proportion était des condos de 8 logements et moins et combien étaient de plus de 8 logements?
- 2.13 Veuillez expliquer les usages desservis dans le marché des immeubles de 4 à 8 logements. Est-ce que le programme viserait aussi les immeubles de 4 à 8 logements.

### **Programmes commerciaux – Périphériques résidentiels**

#### **Question 3 :**

#### **Références :**

- (i) GI-22, Document 1, pp. 8 et 9

#### **Préambule :**

(i)  
« Gazifère propose de subventionner, selon une grille d'aide préétablie, l'installation des lignes de gaz naturel additionnelles dans les nouvelles résidences. »

(ii)  
« Dans le cas des clients qui consomment déjà du gaz naturel, les montants d'aides financières auxquels les clients seraient éligibles sont l'entièreté des montants d'aides, puisqu'aucun partage ne serait effectué avec les constructeurs.»

#### **Questions :**

- 3.1 Veuillez réconcilier l'apparente contradiction entre les passages soulignés des références (i) et (ii).

- 3.2 Le fait que les constructeurs ne voient pas d'intérêt à ajouter ces conduites n'est-il pas un signal que l'intérêt du marché pour ce genre de conduite est faible?
- 3.3 De quelle information dispose Gazifère qui lui permet de croire que les ménages opéreraient davantage pour une cuisinière ou autres appareils au gaz si des sorties étaient installées par les constructeurs.
- 3.4 À combien Gazifère évalue-t-elle le coût de l'ajout d'une sortie de gaz naturel dans une nouvelle construction? De deux sorties? De trois sorties?
- 3.5 Considérant la réponse à la question précédente, quel est l'effet potentiel d'une subvention de 100\$ sur la décision des constructeurs d'installer ou non des sorties de gaz? Gazifère a-t-elle sondé les constructeurs à cet égard?
- 3.6 D'où proviennent les estimations de consommation annuelle pour chaque appareil?
- 3.7 Concernant les fournaies, veuillez confirmer que celles ayant moins de 96% d'efficacité ne seraient pas sujettes à des subventions.
- 3.8 Veuillez décrire le modèle actuel d'aides financières pour les fournaies lors de conversion.
- 3.9 Pour les fournaies, veuillez comparer les aides financières disponibles actuellement à celles proposées.
- 3.10 Veuillez indiquer le nombre annuel de conversions de clients sur réseau au cours des trois dernières années et commenter quant à la possibilité d'observer une proportion élevée d'opportunistes parmi les clients qui convertissent leur système de chauffage au gaz naturel suite à la mise en place de ce programme.
- 3.11 Sur la base d'un client résidentiel moyen, sur réseau, avec chauffage de l'air seulement, quels seraient le TRI et le point mort tarifaire si la subvention maximale de 2500\$ était accordée?
- 3.12 Concernant les chauffe-eau, veuillez confirmer que seul les « power vent » sont éligibles à la subvention et justifier ce choix.
- 3.13 Veuillez décrire le modèle actuel d'aides financières pour les chauffe-eau.
- 3.14 Veuillez comparer les aides financières disponibles actuellement à celles proposées.
- 3.15 Pour l'ensemble des appareils éligibles à une subvention dans le cadre de la proposition, veuillez comparer les aides financières proposées par Gazifère à ce qui est offert par Gaz Métro. Le cas échéant, veuillez commenter sur les écarts importants.

### **Programmes commerciaux – Périphériques commerciaux**

#### **Question 4 :**

#### **Références :**

- (i) GI-22, Document 1, p. 12
- (ii) GI-22, Document 1, p. 10

**Préambule :**

(i)

« Q.22 Est-ce que Gazifère compte offrir le programme à tous les clients commerciaux, actuels et nouveaux ?

R.22 Non. Gazifère propose d'offrir les aides financières uniquement aux clients déjà consommateurs de gaz naturel. Cela s'explique par le fait qu'au départ, les clients commerciaux ont tout intérêt à mettre tous leurs équipements au gaz naturel lorsque cela est possible, étant donné le grand avantage économique que cela leur procure. Offrir des aides financières à de nouveaux clients n'aurait pas d'impact à la hausse sur les volumes consommés par ceux-ci et représenterait un coût inutile supporté par l'ensemble des clients. »

(ii)

« Quant au secteur commercial, la subvention pourrait atteindre l'équivalent des revenus de distribution anticipés sur une période maximale de 3 ans. Le client devra, pour obtenir une telle aide, accepter de signer un contrat de consommation minimale sur cette même durée de 3 ans. La consommation minimale inclurait alors la consommation actuelle ainsi que la consommation additionnelle estimée du client.»

**Questions :**

- 4.1 Relativement à la référence (i), veuillez expliquer en quoi un nouveau client occupant un édifice existant est face à une situation différente d'un client qui consomme déjà du gaz dans ce même édifice?
- 4.2 Combien de temps après avoir commencé à utiliser le gaz naturel dans cet édifice le nouveau client sera-t-il considéré comme client déjà consommateur?
- 4.3 Relativement à la référence (ii), veuillez justifier de ne pas offrir une subvention équivalente à 5 ans de consommation si un engagement de durée équivalente était contracté.
- 4.4 Veuillez indiquer comment la période de 3 ans a été établie.

**TCTR et bénéfices non énergétiques**

**Question 5 :**

**Questions :**

- 5.1 Veuillez indiquer les principes qui sont à la base des programmes d'efficacité énergétique et selon lesquels il devrait être jugé souhaitable de demander à l'ensemble de la clientèle de subventionner un client individuel dans la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et qui résulterait en un TNT négatif?

5.2 Soit deux fournaies en tout point identiques à l'exception de deux caractéristiques : la seconde (fournaise B) est à la fois moins bruyante et 100\$ plus cher que la première (fournaise A). Veuillez indiquer si, selon Gazifère, il serait justifiable de demander à la communauté des clients d'assumer le 100\$ supplémentaire associé à la fournaise B, ou une fraction de celui-ci, pour qu'un client puisse bénéficier d'un environnement plus silencieux. Veuillez justifier votre réponse et faire le lien avec les principes énoncés à la question précédente.

### **Développement des ventes et prévision de revenu**

#### **Question 6 :**

##### **Références :**

- (i) GI-32, Document 4.1

##### **Questions :**

- 6.1 Veuillez indiquer comment les propositions de programmes commerciaux présentés en GI-22, Document 1 ont été intégrées dans les prévisions d'ajout de client.
- 6.2 Veuillez indiquer le nombre prévu de nouveaux clients résidentiels et commerciaux en l'absence de ces nouveaux programmes?
- 6.3 Veuillez indiquer où se retrouvent à la référence (i) les aides financières associées aux nouveaux programmes commerciaux proposés.

### **Plan d'approvisionnement 2016**

#### **Question 7 :**

##### **Références :**

- (i) GI-27, Document 3
- (ii) R-3884-2014, GI-23, Document 3

##### **Questions :**

- 7.1 Veuillez ventiler et expliquer les causes de l'évolution entre la demande contractuelle de 2015 (1109 103m<sup>3</sup>/jour) et celle de 2016 (1200 103m<sup>3</sup>/jour).

### **Dépenses d'exploitation – Opération et entretien**

#### **Question 8 :**

#### **Références :**

- (i) GI-28, Document 2
- (ii) GI-28, Document 2.1

#### **Questions :**

- 8.1 Veuillez présenter les analyses faites par Gazifère en lien avec la sécurité et la supervision des entrepreneurs et qui justifient un effort accru à ce niveau. Veuillez indiquer en quoi la situation est différente aujourd'hui de ce qu'elle était au cours de la période 2010-2015.
- 8.2 Veuillez présenter les taux d'accidents pertinents pour les dix dernières années et comparer vos résultats avec ceux d'autres distributeurs gaziers.
- 8.3 Veuillez justifier l'augmentation des besoins de vérification d'un plus grand nombre de résidences pour des raisons de sécurité des occupants. Veuillez expliquer pourquoi ces besoins n'étaient pas présents durant l'application du mécanisme incitatif.
- 8.4 Veuillez indiquer s'il y a eu des changements au niveau des normes à respecter et, si oui, veuillez expliquer ces changements et faire le lien avec la hausse budgétaire demandée. Veuillez indiquer si Gazifère a respecté les normes entre 2010 et 2015.
- 8.5 Veuillez indiquer en quoi consistent les tâches additionnelles requises à ce qui a trait à la supervision des entrepreneurs de Gazifère?
- 8.6 Veuillez indiquer l'impact budgétaire de l'effort accru en sécurité entre 2014 et 2016 au niveau en opérations et entretien ainsi que sur chacun des autres grands centres budgétaires.
- 8.7 En lien avec votre affirmation relative au contexte de transition et au départ à la retraite de plusieurs employés au cours des prochaines années, veuillez indiquer les prévisions de départ à la retraite pour les 5 prochaines années.
- 8.8 Veuillez indiquer combien de départs à la retraite sont prévus en 2015 et 2016 et quantifier l'impact budgétaire du remplacement de ses employés par d'autres généralement moins expérimentés et à des échelons inférieurs des échelles salariales.
- 8.9 Veuillez également répondre à cette même question pour chaque département de l'entreprise et pour l'entreprise dans son ensemble.
- 8.10 Veuillez élaborer sur la nature exacte de la prime de relocalisation de 85 600\$ prévue en 2016 et expliquer les circonstances qui justifient un montant de cette ampleur.
- 8.11 Veuillez indiquer la ville d'origine de l'employé(e) concerné(e) ainsi que son point de relocalisation.



- 8.12 Veuillez confirmer que cette prime correspond à une entrée en fonction au service de Gazifère qui a pris effet en 2015.
- 8.13 Veuillez indiquer si les dépenses 2015 en prime de relocalisation, frais professionnels pour la francisation, les services légaux et l'hydro évacuation et autres services sont de nature ponctuelle ou récurrente. Veuillez justifier.
- 8.14 Veuillez indiquer le niveau des primes de relocalisation versées par Gazifère pour les années 2011 à 2014.
- 8.15 La FCEI calcul que l'inflation représente environ 10 M\$ de la hausse de 99,1 M\$ demandée pour les opérations en *Conduites et branchements* et que Gazifère justifie par ailleurs un montant de 60 M\$ par la surveillance du réseau Jacques-Cartier-Fournier-Montclair. Veuillez justifier la hausse additionnelle de 30 000\$ demandée pour ce poste de dépense.
- 8.16 Veuillez indiquer ce qui justifie que le réseau Jacques-Cartier-Fournier-Montclair soit désormais considéré comme vital alors qu'il ne l'était pas auparavant. Veuillez justifier le montant des coûts associés à cette surveillance en regard du montant total dédié aux opérations en *Conduites et branchements* en 2014.

### **Dépenses d'exploitation- Ventes et communications**

#### **Question 9 :**

#### **Références :**

- (i) GI-28, Document 3
- (ii) GI-28, Document 3.1

#### **Questions :**

- 9.1 Considérant qu'elle présente des données remontant à 2011 et qu'elle s'appuie sur des données de 2012 pour justifier sa demande de budget pour 2015 et 2016, Gazifère est-elle également disposée à fournir la même information historique pour l'ensemble de ses dépenses d'exploitation? Si oui, veuillez fournir cette information. Sinon, veuillez expliquer pourquoi la Régie devrait tenir compte de l'information historique spécifique que Gazifère choisie de lui présenter pour certains postes sans en tenir compte pour les autres postes.
- 9.2 Veuillez indiquer le nombre de postes, le nombre de postes vacants et le nombre d'équivalent temps complet (ETC) réel en *Ventes et communications* pour les années 2011 à 2016.
- 9.3 Veuillez décrire de façon générale les tâches effectuées par le département des ventes et communication et ventiler les ETC réel de 2014 entre ces tâches.
- 9.4 Pourquoi est-il maintenant nécessaire de pourvoir les deux postes qui étaient vacants en 2014? Ces postes étaient-ils pourvus en 2013? Veuillez décrire les tâches qui

- seront réalisés par les employés occupant ces deux postes et qui n'étaient pas réalisées en 2014 et y associer une évaluation des ETC associés à chacune des tâches.
- 9.5 Veuillez faire de même pour le nouveau poste prévu en 2016.
- 9.6 Combien y a-t-il de postes vacants en *Ventes et communications* en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015?
- 9.7 Veuillez présenter les budgets de déplacement et de promotion en valeur absolue pour les années 2011 à 2016.
- 9.8 Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles le budget de promotion est largement plus élevé en 2012 que pour les autres années.
- 9.9 Concernant le budget de frais de déplacement, veuillez indiquer s'il est question de déplacements à l'intérieur de la franchise ou à l'extérieur de celle-ci. Veuillez élaborer sur le lien entre ces déplacements et la position concurrentielle du gaz naturel.
- 9.10 Veuillez indiquer si Gazifère a développé de nouveaux projets et de nouveaux partenariats en 2014 et si elle prévoit le faire en 2015.
- 9.11 En supposant que la Régie accepte la proposition de Gazifère quant aux nouveaux programmes commerciaux, seraient-il toujours nécessaire d'augmenter en plus les budgets de programmes commerciaux et de déplacement pour favoriser la position concurrentielle.
- 9.12 Veuillez identifier la portion des budgets additionnels demandés en promotion et frais de déplacement qui sont de nature récurrente.

### **Dépenses d'exploitation - Service à la clientèle**

#### **Question 10 :**

#### **Références :**

- (i) GI-28, Document 4
- (ii) GI-28, Document 4.1

#### **Questions :**

- 10.1 Veuillez présenter les frais d'agences de recouvrement en valeur absolue pour les années 2011 à 2016 ainsi que les autres frais liés aux mauvaises créances.
- 10.2 Veuillez confirmer la compréhension de la FCEI à l'effet que l'augmentation des mauvaises créances est généralement liée à une hausse des frais administratifs liés à ces mauvaises créances.
- 10.3 Veuillez justifier la baisse des revenus en *Crédit et recouvrement* entre le réel 2014 et la prévision 2016.
- 10.4 Veuillez présenter les montants réels en crédit et recouvrement de 2011 à 2013.
- 10.5 Veuillez présenter les montants de mauvaises créances réels et prévus pour 2011 à 2016.
- 10.6 Comment est évaluée la hausse des frais de courrier pour 2016?

- 10.7 Veuillez présenter la progression de la facture électronique parmi les clients de Gazifère et discuter sur l'impact de ce mode de transmission sur les frais de courrier.

### **Dépenses d'exploitation - Administration**

#### **Question 11 :**

##### **Références :**

- (i) GI-28, Document 5
- (ii) GI-28, Document 5.1

##### **Questions :**

- 11.1 Veuillez justifier l'ajout d'un poste en administration en 2015-2016.
- 11.2 Veuillez présenter le nombre de postes et d'ETC en administration de 2011 à 2016
- 11.3 Veuillez élaborer sur la hausse de 199 000\$ liée à la bonification des employés en 2015.
- 11.4 Veuillez expliquer l'impact non récurrent de -82 000\$ au niveau de la bonification des employés.
- 11.5 Veuillez ventiler la hausse de 177 000\$ pour la bonification des employés en autres charges sociales en 2016.
- 11.6 Veuillez justifier de ne pas inclure la bonification des employés comme une dépense salariale.
- 11.7 Veuillez présenter l'historique des montants de bonification des employés sur la période 2011-2016 et en justifier l'évolution.
- 11.8 Veuillez ventiler la hausse de 58 700\$ en charges sociales entre ses différentes composantes.
- 11.9 Veuillez indiquer si les dépenses en bonification et charges sociales présentées aux références (i) et (ii) sont relatives aux employés du département *Administration* ou à l'ensemble des employés de Gazifère.
- 11.10 Veuillez indiquer quelle portion de la baisse des dépenses capitalisées et des dépenses transférées aux activités non réglementées n'est pas due à la baisse des charges de pension et autres avantages sociaux.
- 11.11 Veuillez présenter les dépenses en avantages sociaux distinctement du reste des autres charges et ce pour chacun des départements de coûts (Opération et entretien, V, Service à la clientèle, etc.).

### **Dépenses d'exploitation – Affaires réglementaires**

#### **Question 12 :**

##### **Références :**

- (i) GI-28, Document 6
- (ii) GI-28, Document 6.1

**Questions :**

- 12.1 Veuillez élaborer la sur nature exacte de la prime de relocalisation de 84 400\$ prévue en 2016 et expliquer les circonstances qui justifient un montant de cette ampleur.
- 12.2 Veuillez indiquer la ville d'origine de l'employé(e) concerné(e) ainsi que son point de relocalisation.
- 12.3 Veuillez décrire les nouveaux besoins qui justifient l'ajout d'une ressource additionnelle.
- 12.4 Veuillez présenter le nombre de postes et d'ETC réel ou prévu de 2011 à 2016.
- 12.5 Veuillez expliquer ce qui a changé entre la période 2010-2015 d'application du mécanisme incitatif et l'année 2016 et qui justifie l'ajout d'un poste.
- 12.6 Veuillez élaborer sur la nature exacte des frais de 192 000\$ en lien avec le renouvellement du mécanisme en 2016 et ventiler ce montant entre les différents services retenus.

**Dépenses d'exploitation – Informatique**

**Question 13 :**

**Références :**

- (i) GI-28, Document 7
- (ii) GI-28, Document 7.1

**Questions :**

- 13.1 Veuillez élaborer sur les impacts qu'auront les diverses améliorations apportées en 2016 aux systèmes téléphoniques et autres éléments mentionnés à la référence (ii) sur l'efficacité du service à la clientèle et des opérations de Gazifère en général.
- 13.2 Veuillez présenter le nombre de postes et d'ETC réel ou prévu de 2011 à 2016 en informatique. Le cas échéant, veuillez justifier toute croissance significative en 2015 et 2016.

**Dépenses d'exploitation – Services entre compagnies affiliées**

**Question 14 :**

**Références :**

- (i) GI-28, Document 8
- (ii) GI-28, Document 8.1

**Questions :**

- 14.1 Veuillez indiquer le montant de la hausse de 164 400\$ attribuable à la hausse des bénéfiques aux employés et expliquer le reste de la variation.
- 14.2 Veuillez élaborer sur la nature des bénéfiques aux employés qui sont en hausse.
- 14.3 Veuillez présenter l'historique 2011-2016 des bénéfiques aux employés en valeur absolue en les ventilant selon leur nature.
- 14.4 Veuillez indiquer quel est l'impact de la variation du régime de retraite sur l'évolution des charges d'*Administration* entre 2014 et 2015 et comparer cet impact avec ce qui est observé au niveau des charges d'administration de Gazifère (GI-28, Documents 5 et 5.1). Le cas échéant, veuillez expliquer les différences entre les deux situations.

**Base de tarification et amortissement**

**Question 15 :**

**Références :**

- (i) GI-32, Document 2
- (ii) GI-29, Documents 1
- (iii) GI-29, Documents 1.1

**Questions :**

- 15.1 Veuillez présenter la base de tarification (4+8) pour l'année 2015 selon le format de la référence (i).
- 15.2 Veuillez présenter la dépense d'amortissement pour les années 2014 et 2015(4+8) selon le format des références (ii) et (iii) et justifier les principales variations entre 2014 et 2015 ainsi que entre 2015 et 2016.